



Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022
à 19h30, à la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 septembre 2022.
3. Correspondance.
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une augmentation de notre participation au capital-actions de BéroCAD SA pour un montant total de CHF 3'437'500.- par le transfert (vente) du réseau de chauffage à distance de Gorgier à concurrence de CHF 375'000.- et par un apport financier de CHF 3'062'500.-.
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 167'000.- pour établir le plan général d'adduction (PGA) d'eau potable.
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la fixation d'une clé de répartition des taxes d'équipement, à la division du compte de bilan « Taxe d'équipement et de raccordement » en trois fonds distincts, et au principe de dissolution des fonds nouvellement créés.
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande d'augmentation de 5 EPT au maximum pour le soutien aux services.
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 129'700.- pour le remplacement de l'éclairage au terrain de football de Saint-Aubin-Sauges.
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 10'000.- pour la prévention de la discrimination et de la protection de la santé du personnel communal.
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 10'000.- pour des prestations dans le cadre de la protection de la jeunesse et la promotion de la santé de la jeunesse.
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 10'000.- pour la promotion et la prévention de la santé en particulier pour les personnes de 65 ans et plus.
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du Règlement général de commune (RGC) (commission Enfance et Jeunesse).

13. a) Réponse à la motion du groupe PLR relative à une demande d'étude pour le versement au fonds de l'énergie et proposition de règlement sur le fonds de l'énergie.
b) Adoption du règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie.
14. Réponse à la motion PLR relative à la baisse du coefficient fiscal.
15. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'organisation du Tour de Romandie à La Grande Béroche.
16. Motion du groupe Socialiste pour des mesures incitatives pour le déploiement du photovoltaïque intégré dans notre commune.
17. Informations du Conseil communal.
18. Résolution, interpellations et questions écrites.

Mme A. Hessler-Wyser, présidente, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun·e. Elle explique les raisons pour lesquelles le bureau a décidé que les prochaines séances auront à nouveau lieu à la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges ; c'est principalement à cause de l'acoustique et du manque d'espace dans la salle Polymatou à Bevaix. Elle demande aux membres du Conseil général de parler fort et distinctement pour la prise de procès-verbal. Par la suite, un système de sonorisation devrait être mis en place. De plus, elle demande aux membres du législatif, au vu de l'ordre du jour chargé, de rester brefs et précis dans leurs interventions. Elle rappelle également un principe de base : *« les avis de chacune et chacun doivent pouvoir être exprimés et le Conseil général est un lieu idéal pour le débat, mais cela doit être fait dans le respect de tous, y compris envers les membres de l'exécutif que nous avons élus et en qui je vous demande d'accorder votre confiance. Leur travail et celui de leurs collaborateurs mérite d'être apprécié à sa juste valeur. »*

1. Appel nominal

M. J. Fehlbaum procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

Mme Marika Kreis-Jaquet, excusée, remplacée par M. Domenico Camarda
Mme Christiane Wermeille, excusée, remplacée par M. Pierre Pringalle
M. Sébastien Saam, excusé, remplacé par M. Laurent Francey
Mme Hanâa von Allmen, excusée, remplacée par Mme Yasree Essoo.

Retardataire : M. Daniel Bubanec.

Présent·e·s : 41 membres, 40 votants, la majorité est à 21 voix.

Mme A. Hessler-Wyser demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Aucune demande de modification n'est proposée.

2. Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022

M. M. Ignoto : *« Madame la présidente, j'avais demandé au Conseil communal d'avoir une petite note pour dire que le procès-verbal a été établi d'une manière différente, je ne sais pas si le Conseil communal en a pris note et si ça a été transmis ? »*

La chancellerie ajoute une note à ce présent procès-verbal pour expliquer que celui de la séance du 27 septembre 2022 a été pris différemment au vu d'un problème avec l'enregistreur.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Correspondance

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture d'une lettre reçue de la part de M. G. Huguelet-Meystre concernant sa démission de la commission de l'aménagement du territoire et des transports, ainsi que de la commission du PAL et, ce, étant donné qu'il sera impliqué professionnellement dans la révision du PAL de la commune.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une augmentation de notre participation au capital-actions de BéroCAD SA pour un montant total de CHF 3'437'500.- par le transfert (vente) du réseau de chauffage à distance de Gorgier à concurrence de CHF 375'000.- et par un apport financier de CHF 3'062'500.-

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le rapport qui vous est présenté ce soir est passé par quatre commissions, notamment la commission technique, la commission financière, la commission forêts et rives et également la commission TEE à travers l'énergie. Je laisserai bien entendu ces différentes commissions donner leur préavis. On m'a dit de faire court, donc, effectivement, on va essayer de faire court, mais juste quand même vous rappeler les enjeux de cette augmentation de capital-actions qui n'est effectivement pas un crédit, soit dit en passant. Donc derrière moi (voir réf. PowerPoint en annexe du présent procès-verbal), vous avez la partie du bouclage qui est prévue notamment sur la partie Gorgier, donc, comme vous le savez, votre autorité a précédemment accepté le prolongement depuis le centre pénitentiaire jusqu'au centre de Gorgier, le CAD¹ de Gorgier qui est déjà alimenté actuellement par BéroCAD. Et puis ensuite, l'extension que je vous ai proposée dans ce rapport, c'est finalement le montant qui permettra de partir depuis le CAD de Gorgier, d'arriver jusqu'à la salle de gym actuellement en construction et puis d'alimenter également tout le réseau Roncinier et puis revenir par les Plantées, avec, les commissions le savent, un tracé qui a quelque peu changé et évolué dans la partie Sud qui traverse maintenant d'ores et déjà le quartier des Plantées. Donc sur la 2^e diapositive, vous avez le récapitulatif du montant à investir pour la partie du bouclage Gorgier – Saint-Aubin. Vous avez les chiffres au sein du rapport mais, grosso modo, ce bouclage coûte CHF 2'220'000.- TTC. Finalement, il faut être relativement au clair que ces travaux doivent être absolument entrepris l'année prochaine, dans la mesure où le permis de construire en lien avec la salle de gym de Gorgier a été déposé avec une énergie non fossile, à savoir le réseau de chauffage à distance, donc on a un impératif à ce niveau-là. Sur la 3^e diapositive, le montant qui vous est proposé à travers l'augmentation du capital-actions comprend également un autre CAD, qui est actuellement un CAD entièrement communal, sur le village de Bevaix, vous avez également le plan au sein du rapport. Ce nouveau CAD, parce qu'il s'agit effectivement de l'extension d'un CAD existant, mais qui est quand même un nouveau CAD. Votre autorité le sait, la future salle de gym, qu'on ne voit pas encore sur les plans car c'est encore l'ancienne, il y aura effectivement un bâtiment attendant et ce bâtiment attendant comportera la future chaudière qui, vous le savez également, est actuellement dans le collège de Bevaix et cette chaudière on doit absolument la changer pour respecter les normes de l'ordonnance sur la protection de l'air. On a encore reçu cette semaine un doux courrier du Service de l'énergie nous demandant de mettre aux normes cette installation, c'est dire l'aspect d'urgence. Finalement, le montant total, y compris le bâtiment de la chaudière, est de CHF 3'377'000.-. TTC. Ce montant, vous l'avez compris, comprend tout le bâtiment et puis surtout les chaudières. Vous avez le détail des chaudières au sein du rapport, à savoir une chaudière bois alimentée avec du bois communal, plaquettes sèches et puis une autre partie alimentée, secours, d'appoint avec une énergie de transition : le gaz. Pour l'extension du réseau en tant que telle, vous avez une proposition qui vous est faite en vert, c'est une proposition, ça permet de chiffrer le tout, et cette extension qui va, vous l'avez compris, jusqu'au magasin de la Coop se montrait à un total de CHF 2'568'000.- TTC. Voilà ce qui vous est proposé ce soir. Si vous additionnez tous ces gros chiffres, vous arrivez à un doux montant de l'ordre de passé CHF 8 millions et, finalement, ce montant comprend le bâtiment propre au CAD mais sans les installations techniques et qui s'élève grosso modo à CHF 2'100'000.- TTC. Donc, finalement, ce soir, le chiffre qui est évoqué c'est CHF 6'062'500.-. Sur ce montant, l'augmentation capital-actions propre à la commune de La Grande Béroche s'élève à CHF 3'437'500.-, dans la mesure où l'on apporte en nature le CAD de Gorgier qui a actuellement encore une valeur au bilan de CHF 375'000.-. Comme conclusion, à travers le tableau de la diapositive 4 et à travers ces chiffres, actuellement, le capital actuel s'élève à CHF 5'750'000.-. Donc, vous l'avez compris, on fait plus que doubler l'augmentation en capital-actions, on arrive à un capital-actions futur de CHF 12'375'000.-. Et puis, autre aspect qui a été relevé dans les commissions par votre autorité et que nous défendons au niveau de l'exécutif, c'est finalement d'arriver à augmenter notre part dans cette SA. Vous l'avez compris à travers les chiffres, on veut faire jeu égal avec l'autre actionnaire

¹ chauffage à distance

principal qui est Viteos SA. En effet, si vous additionnez les 4.04% aux 45.96%, on arrive effectivement à une égalité 50-50 entre Viteos SA et les autres actionnaires locaux, à savoir Burgat SA et la commune. Pour être très clairs, actuellement, nous n'avons pas le feu vert de la part de Viteos ; par contre, à la fin de ce mois de novembre, Viteos a un Conseil d'administration et, au sein de ce dernier, il sera défendu le fait que la commune + Burgat atteignent 50%. Donc ce sera défendu et on a de bons espoirs d'arriver à cette répartition. Voilà, je reste à votre disposition pour toutes questions et remarques. Merci. »

M. G. Pierrehumbert : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, au nom de la TEE qui s'est réunie le 2 novembre : notre commission a bien pris connaissance de ce rapport concernant l'augmentation d'une participation au capital-actions de BéroCAD. Nous partageons l'analyse présentée au sein de ce rapport tant au niveau du bouclage du réseau de Saint-Aubin – Gorgier, mais également la vue globale avec le réseau de Bevaix. Le projet est ambitieux et coûteux mais reflète la vision d'avenir pour notre belle commune. Nous espérons que sa concrétisation par étape en partenariat public-privé se déroule sans embûche. Nous préavisons favorablement à l'unanimité des quatre membres présents sur sept. Merci pour votre attention. »

Mme C. Muster : « Lors de sa séance en date du 18 octobre 2022, le projet d'extension a été présenté à la commission technique par son conseiller communal en charge du dossier. Ce dernier a permis de répondre aux multiples questions des commissaires et nous l'en remercions. La commission technique a donné un préavis favorable à l'unanimité à cette demande. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR remercie le Conseil communal pour son rapport et les précisions apportées aux commissions financière et technique. L'année que nous vivons a un impact sans précédent quant à l'attention portée désormais par tout un chacun sur l'importance et la valeur de l'énergie, notamment l'énergie calorifique. Aussi, le projet de développement de nos réseaux de chauffage à distance arrive-t-il dans un contexte très différent de celui qui prévalait à la création de BéroCAD en 2013. Pour mémoire, à cette époque, le kWh de BéroCAD était tarifé à CHF 13.6 ct/kWh, tout comme aujourd'hui, à quoi il faut ajouter la taxe de puissance qui se monte à environ 2 à 3 centimes en fonction de la puissance souscrite. Entre 2012 et 2016, le prix moyen du mazout en Suisse passait de ~ 10 à ~ 6 centimes/kWh. Mais la situation a radicalement changé aujourd'hui, malgré le refus de la loi sur le CO₂ en juin 2021. En mars dernier, le prix de ce même mazout a grimpé à environ 19 ct/kWh et est redescendu depuis entre 13 et 16 centimes ces dernières semaines. Alors oui, tous les voyants semblent être au vert pour le passage accéléré d'un maximum de bâtiments de Saint-Aubin-Sauges, Gorgier et Bevaix au chauffage renouvelable. Aussi, le PLR soutiendra-t-il cette demande de crédit en principe à l'unanimité, confirmant ainsi la légitimité de l'acharnement de ses propres représentants de l'époque ayant conduit à la création de BéroCAD à Saint-Aubin-Sauges. Merci de votre attention. »

Mme Z. Nater : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, c'est avec un grand intérêt que le groupe Socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant l'augmentation du capital-actions de BéroCAD. L'importance portée aux énergies renouvelables et au chauffage à distance n'est aujourd'hui plus à prouver et le groupe Socialiste a évidemment abondé en ce sens. La décision que nous prendrons ce soir aura un impact important sur les futurs projets du CAD dans notre commune même si, comme cela a été évoqué lors de notre séance mais également lors de certaines commissions, l'agrandissement potentiel du CAD ne pourra plus forcément se faire par la seule force de nos forêts comme c'est le cas actuellement. Ce rapport démontre toutefois l'importance de la place de l'énergie comme bien public et il est pertinent de le rappeler, encore plus dans les temps difficiles que nous vivons et que nous vivrons. C'est donc à l'unanimité que le groupe Socialiste a accepté le rapport et l'investissement plus conséquent de la commune dans la société BéroCAD. Merci. »

M. O. Porret : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport sur l'augmentation de la participation au capital-actions de BéroCAD. Certains membres restent un petit peu dubitatifs sur le fait de réinvestir dans la société

BéroCAD alors qu'on a déjà eu plusieurs années de suite des pertes sur l'investissement que l'on a déjà fait. De ce fait, le Groupement laissera la liberté de vote à ses membres. Merci. »

M. A. Peco : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts acceptera la demande d'augmentation du capital-actions de BéroCAD. Nous remercions le Conseil communal pour cet élan qui poursuit la transition énergétique de la commune. Je vous remercie pour votre attention. »*

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté concernant une augmentation de notre participation au capital-actions de BéroCAD SA pour un montant total de CHF 3'437'500.- par le transfert (vente) du réseau de chauffage à distance de Gorgier à concurrence de CHF 375'000.- et par un apport financier de CHF 3'062'500.- est accepté par 39 voix pour et 1 abstention.**

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 167'000.- pour établir le plan général d'adduction (PGA) d'eau potable

M. G. Huguelet-Meystre se récusé pour ce point.

M. M. Rognon : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PGA, le plan général d'alimentation en eau potable, est un outil indispensable pour la gestion de notre réseau d'eau. Ce plan vise à planifier l'entretien, la maintenance et le développement du réseau de manière coordonnée. Cet outil est d'autant plus primordial pour notre commune fusionnée car, en effet, les différents villages avaient développé leurs réseaux en pleine autarcie, à l'exception du SEHB² qui alimentait la Haute-Béroche et Gorgier. Un plan général nous permettra de trouver de meilleures synergies au sein de notre réseau, y compris des éventuelles interconnexions. De plus, le fait d'avoir une planification des investissements à consentir ces 15 prochaines années nous autorisera à prélever de l'argent sur le fonds lié à l'eau potable qui est gracieusement doté dans notre commune. Je vous saurais gré de bien vouloir accepter la présente demande de crédit et je me tiens à votre entière disposition pour tout complément. »*

M. J.-D. Divernois : « *Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR a étudié attentivement le rapport concernant le plan général d'adduction d'eau potable. Après le premier crédit accordé pour la pré-étude de ce plan, le PLR accorde sa confiance dans l'analyse qui a été faite et votera le crédit pour l'établissement du plan définitif. Je vous remercie pour votre attention. »*

Mme M. Tenot Nicati : « *Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, un grand merci pour les rapports fournis par le Conseil communal au sujet de l'établissement, plus que nécessaire, d'un plan général d'adduction d'eau potable pour notre commune. Notre groupe va accepter à l'unanimité le crédit d'engagement demandé pour que cette étude puisse être menée à bon terme. En vous remerciant pour votre attention. »*

M. J. Bergamin : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement acceptera à l'unanimité cette demande de crédit telle que présentée. Merci pour votre attention. »*

M. L. Affolter : « *Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe Socialiste remercie le conseiller communal pour la rédaction de ce rapport et son annexe, ainsi que les commissions qui l'ont examiné. Ce PGA étant un outil indispensable à une maîtrise saine de notre approvisionnement en eau, dès lors nous le soutiendrons unanimement. »*

² Syndicat des eaux de la Haute-Béroche

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 167'000.- pour établir le plan général d'adduction (PGA) d'eau potable est accepté à l'unanimité.**

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la fixation d'une clé de répartition des taxes d'équipement, à la division du compte de bilan « Taxe d'équipement et de raccordement » en trois fonds distincts, et au principe de dissolution des fonds nouvellement créés

M. M. Rognon : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Service des communes a émis une directive en avril de cette année pour nous informer de la dissolution de la taxe d'équipement, ou plutôt nous demander de la réaliser. Après plusieurs allers-retours entre nos services et les services de l'État, nous vous proposons la solution suivante, conformément à la directive, légèrement modifiée depuis :

- la taxe d'équipement prélevée dans l'année est directement imputée au sein du compte de fonctionnement, donc dans les chapitres 6150, 7100 et 7200, soit les routes communales, l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées ;
- le fonds de la taxe d'équipement, doté actuellement de CHF 4,7 millions, sera dissout sur 15 ans de manière linéaire.

La clé de répartition que le Conseil communal vous propose est la suivante :

- 45% pour les routes communales ;
- 20% pour l'approvisionnement en eau ;
- 35% pour le chapitre 7200 : traitement des eaux usées.

Si nous avons choisi cela c'est notamment parce que l'on sait que dans les domaines autofinancés, on aura de lourds investissements à venir ces prochaines années. Je vous prie d'accepter l'arrêté proposé par le Conseil communal et je me tiens à votre disposition pour tout complément. »

M. D. Camarda : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, la commission financière a accepté à l'unanimité cette nouvelle clé de répartition dans les trois comptes distincts permettant ainsi une dissolution de réserves sur les 15 prochaines années et améliorant les recettes dans chacun des trois domaines, ce qui signifie que le groupe Socialiste acceptera à l'unanimité l'arrêté proposé par nos conseillers communaux. Merci. »

Mme M. Petitpierre : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, lors de sa séance de préparation, le Groupement a étudié avec intérêt ce rapport. Ainsi, il se positionne favorablement à cet arrêté et remercie le Conseil communal pour ce travail de réflexion et la rédaction de ce rapport. »

M. J. Panes : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, il s'agit en fait de mettre en place une mesure dictée par le Service des communes et la seule petite prérogative qui nous est laissée, c'est de valider la clé de répartition des futures taxes d'équipement et celle de dissolution du fonds d'équipement actuel, en plus dans une fourchette étroite fixée par le Canton. Lors de sa séance de préparation, le groupe PLR a validé unanimement les taux de partage proposés et tient à saluer l'anticipation dont fait preuve le Conseil communal en surpondérant l'attribution au chapitre « Eaux usées » en prévision des futurs investissements à consentir dans ce domaine. Merci de votre attention. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, tout d'abord un grand merci pour ce rapport concernant la taxe d'équipement qui alimentait le fonds du même nom et son futur, à savoir sa dissolution en trois fonds distincts, pendant une période de 15 ans et selon une clé de répartition bien étudiée. Le groupe des Vert·e·s va accepter l'arrêté y relatif à l'unanimité, sachant que les clés de répartition pourraient être changées, sous l'approbation ou l'impulsion du Conseil général bien sûr, en fonction de l'évolution du coût de fonctionnement

de chacun des domaines concernés par les trois fonds. En vous remerciant pour votre attention. »

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la fixation d'une clé de répartition des taxes d'équipement, à la division du compte de bilan « Taxe d'équipement et de raccordement » en trois fonds distincts, et au principe de dissolution des fonds nouvellement créés est accepté à l'unanimité.**

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande d'augmentation de 5 EPT au maximum pour le soutien aux services

M. G. Huguelet-Meystre : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR, dans sa séance de groupe, a décidé de combattre l'entrée en matière dont j'en fais le porte-parole. La question est en effet délicate, il en va du bon fonctionnement de nos institutions et des employés de l'administration. La preuve, plusieurs collaborateurs et collaboratrices de l'administration sont présent-e-s ce soir. S'agissant d'une augmentation de 7,5% des EPT, cela mérite bien entendu notre attention. Cependant, la séquence proposée pose des difficultés de compréhension pour le groupe PLR, d'où le combat de l'entrée en matière sur deux questions de fond. La première : nous sommes dans une période intermédiaire où le Conseil communal a été augmenté à 80% et ce pour deux ans ; la question de fond qui se pose à ce stade-là est : Est-ce que les profils imaginés dans l'augmentation des 5 EPT, aujourd'hui avec un Conseil communal à 50%, pourraient être les mêmes besoins que demain si le 80% du Conseil communal n'était pas repourvu ? Et l'autre question de fond qui a animé les débats au sein du groupe est la démonstration du besoin et s'est alors posé la question d'une analyse externe pour s'assurer de la nécessité d'agir. Sans réponses à ces deux questions de fond, l'entrée en matière nous semble difficile, c'est pour cela que nous souhaitons un débat d'entrée en matière et nous demanderons une interruption de séance à l'issue des explications du Conseil communal. »

M. M. Rognon : « Pour répondre au groupe PLR, deux éléments. Le premier, il faut absolument distinguer l'augmentation du taux d'activité de l'exécutif avec les nécessités actuelles au sein de l'administration. On avait estimé certaines choses l'année passée quand on avait présenté le rapport et on va dire qu'on avait peut-être été un petit peu à la hâte sur le coup. On avait demandé plutôt des spécialistes et des cadres, ce qui n'est pas en fait la teneur du rapport actuellement. Le rapport qui est présenté aujourd'hui cherche principalement des collaborateurs administratifs et des collaborateurs de terrain qu'on pourrait qualifier de petites mains ; des personnes qui réalisent le travail qu'en aucun cas le Conseil communal ni les cadres de la commune ne feront. Dans tous les cas, que le Conseil communal repasse à 50% à l'issue de ces deux ans, les personnes que l'on demande aujourd'hui seront tout de même nécessaires. Donc à tout le moins, on en demandera plus si on repasse à 50%, voici pour le premier élément. Pour la nécessité d'agir, on pensait que le rapport était clair, il est nécessaire d'agir pour nous. Le personnel communal est fatigué, éreinté, n'arrive plus à traiter les demandes, on est une administration réactive, on n'est pas proactifs, et c'est extrêmement important pour nous de pouvoir, en tout cas dans un fonctionnement normal, avoir cet appui au niveau de l'administration. Si l'entrée en matière est refusée ce soir et que, par conséquent, la majorité d'entre vous estime que cette demande-là n'est pas nécessaire, nous devons quand même vous faire part de l'information suivante, et je dis bien information : afin de veiller à la santé de nos collaborateurs et à la qualité de nos prestations, le Conseil communal devra revoir le budget de fonctionnement ainsi que le budget des investissements sur lequel il a déjà travaillé. En effet, nous devons drastiquement réduire les investissements projetés avec tous les effets que ça aura sur l'économie locale. Le fonctionnement comme il est à l'heure actuelle n'est pas un fonctionnement qui est pérenne. On a des heures supplémentaires qui se cumulent et on ne peut décemment plus demander un tel investissement de la part de nos employés. Merci de votre attention. »

M. M. Ignoto : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le parti libéral-radical attaque l'entrée en matière et souhaite boycotter le débat démocratique qui nous attend ce soir ; et

cela n'étonne plus le parti Socialiste tant les positions de la droite de notre commune sont décousues et incohérentes. Nous demandons que le débat ait lieu et que chacun et chacune puisse exprimer clairement ses positions. À quoi doit ressembler l'administration communale d'aujourd'hui et de demain ? Doit-on diminuer les prestations ou au contraire les améliorer, les consolider et les développer ? Qu'attendent les habitant·e·s de notre commune ? Et finalement : quelle est votre vision pour une administration publique au 21^e siècle ? Un call center sur un autre continent ? Une délocalisation partielle ou complète de nos activités en Asie ? Ou alors une govtech au service de l'innovation institutionnelle, en clair de faire de notre administration une start-up ? Le Conseil communal a travaillé correctement puisqu'il nous a informés par le biais d'un rapport des besoins de notre administration il y a une année, tout en ne sollicitant pas de demande d'augmentation de poste afin d'affiner, voire de réorganiser certaines tâches, et de revenir devant notre législatif avec un projet abouti. Libres et responsables disent-ils : soyez donc responsables, laissez-nous la liberté de débattre ce soir ! Mais admettons que l'on décide de réaliser un audit, entre parenthèses c'est exactement ce que vous avez sous les yeux ce soir, qui va demander beaucoup de temps aux employé·e·s communaux, temps qu'ils et elles ne pourraient affecter à leurs tâches habituelles. Ensuite, l'étude est finalisée et tentons donc de poser les hypothèses de sa conclusion. Première hypothèse, fantaisiste : le nombre d'EPT doit être augmenté, mais au-dessous des 5 EPT demandés ce soir ; fantaisiste, oui, au vu des investissements que nous devons consentir et de la complexification croissante des tâches. Seconde hypothèse, plausible : le nombre d'EPT doit être augmenté de 5, comme le prévoyait le Conseil communal. L'argent du contribuable, placé dans cette étude, termine alors à la poubelle. Troisième hypothèse : l'étude dit qu'il faut augmenter nos EPT de 10, par exemple. À ce moment-là, nous comptons sur le PLR pour voter, sans broncher, les 10 EPT recommandés par l'étude qu'eux-mêmes ont souhaitée. Vous l'aurez compris, les 5 EPT de ce soir sont ni plus ni moins qu'un compromis. Merci de votre attention. »

M. G. Huguelet-Meystre demande une interruption de séance de 10 minutes à 20h15.

Mme A. Hessler-Wyser annonce la reprise de la séance à 20h27.

M. G. Huguelet-Meystre : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous remercions beaucoup le Conseil communal pour les explications qui ont été données. Si un homme averti en vaut deux, un groupe averti en vaut peut-être deux, toujours est-il que suite aux explications qui ont été apportées, le groupe PLR ne va pas combattre l'entrée en matière, par contre il est divisé sur la question et la liberté de vote sera de mise. Peut-être une petite note pour regretter, même si on est dans un jeu politique que je comprends tout à fait, le procès d'attention de mon camarade de gauche que je respecte particulièrement. Néanmoins, il semblait important d'avoir ces explications en amont de la discussion sur l'arrêté. On vous remercie pour ceci et nous ne combattons pas l'entrée en matière. »*

M. M. Rognon : *« Je vais poursuivre, en effet, j'avais gardé quelques éléments en cas d'acceptation de l'entrée en matière. Effectivement, Mesdames, Messieurs, le rapport du 27 octobre qui avait été présenté, comme je l'ai mentionné avant, informait déjà votre autorité du déficit en ressources au niveau de l'administration. Peut-être pour replanter un peu le cadre, la commune compte actuellement 65,35 EPT et 18 personnes en formation, ce qui fait un total de 110 collaborateurs. L'administration a un certain déficit qui est structurel et non ponctuel, il s'explique par les éléments suivants : des mandats externes qui sont repris à l'interne par l'administration, notamment au niveau des travaux publics et des STEPS, il s'agit dans les plus petits villages d'agriculteurs, d'indépendants d'un certain âge, le plus âgé doit avoir 81 ou 82 ans, qui font certaines tâches comme l'entretien des plages, l'entretien des fontaines, qui nous font part très régulièrement de leur désir d'arrêter. On ne leur sera jamais assez reconnaissants pour ces tâches qu'ils effectuent car elles sont en nombre et c'est conséquent. Si ces tâches viennent à revenir au niveau de l'administration, ça fera tout ça de plus qui est déjà difficile à assurer. Il y a aussi l'augmentation du volume des prestations en raison de la fusion. Certains villages réalisaient certaines prestations à une certaine échelle. On a, je dirais, logé tout le monde à la même enseigne et étendu nos prestations. Nous avons aussi, d'une part, le durcissement des exigences légales et aussi du contrôle par les autorités de surveillance, c'est très régulier d'ailleurs que les autorités de surveillance nous alpaguent sur quelques points pour que nous réglions des situations sans forcément nous le dire plusieurs*

mois à l'avance et avec un délai de réalisation très court. On fait face à de nombreux reports de charges de la part de l'État, un des reports de charges le plus connu est l'acceptation de la nouvelle LRVP (loi sur les routes et voies publiques), donc où l'État nous a fait don très gracieusement de plusieurs murs de soutènement, ouvrages d'art et routes, avec une compensation financière certes, mais pas avec le personnel pour s'en occuper. Et on le voit, et je pense que vous le voyez aussi, par la longueur de nos ordres du jour qu'il y a une augmentation des projets et de leurs volumes. Je ne vais pas revenir sur ce qu'il se passerait si cette demande d'augmentation en personnel est refusée mais en l'état, comme je l'ai déjà dit aussi, on peine à répondre aux sollicitations de la population, du Canton et de nos mandataires. Le traitement des demandes est clairement retardé et le personnel surchargé, ce qui fait un effet de cercle vicieux peu agréable. On a une difficulté à suivre les projets de façon optimale, notamment au niveau financier et nous travaillons dans l'urgence de manière constante. Comme mentionné dans le rapport, les employés cumulent 5'000 heures supplémentaires, et cela ne concerne pas les trois chefs de service ni le Conseil communal, qui représentent un montant de CHF 250'000.-. Comme je l'ai dit et je le répète, le premier rapport qui avait été présenté l'année passée proposait du personnel plutôt qualifié pour s'occuper du tourisme, pour s'occuper de branches que l'on ne traitait pas, on est revenu, je dirais, à une meilleure idée en proposant plutôt des personnes qui puissent faire le travail, comme je les ai qualifiées avant de « petites mains », afin d'éviter un report de charges de travail en cascades hiérarchiques. Je me tiens à votre disposition pour tout complément et vous prie d'accepter cette demande. »

M. J. Fehlbaum : « À titre personnel, je voudrais proposer un amendement à l'article 2 qui dit en fin d'article : « la création de nouveaux postes supplémentaires est soumise à un moratoire jusqu'à la fin de la législature en cours. ». »

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à ce sujet-là, je crois que votre autorité avait déjà été informée, notamment de la nouvelle infrastructure en lien avec la salle de gym de Gorgier, votre autorité avait été prévenue au sein d'un rapport qui précisait que toute nouvelle infrastructure devait être nettoyée et on avait déjà prévu, notamment pour la salle de gym de Gorgier qui devrait ouvrir, on l'espère, avant la fin de la législature, 0.5 à 0.6 EPT, sous-entendu dans le cas où cet amendement serait validé, on aurait toutes les difficultés du monde à nettoyer la future salle, pour être clairs. »

M. F. Nussbaum : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, est-ce que l'on pourrait éclaircir la signification de l'amendement ? »

M. J. Fehlbaum : « Oui, alors ça veut dire rien de moins que simplement l'arrêt de création de nouveaux postes jusqu'à la fin de la législature. Si l'arrêté était accepté avec l'amendement, ça veut dire qu'il y a 5 EPT jusqu'à la fin de la législature, de nature à couvrir toutes les tâches nécessaires mais pas plus que 5. »

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, c'est exactement le genre d'interventions qui ne me paraissent pas très utiles dans la mesure où, de toute façon, toute nouvelle création de poste passe devant ce Conseil. Pourquoi est-ce que nous devrions, nous, aujourd'hui, limiter notre liberté d'actions à futur, sans connaître quelles seront les incidences de cette limitation. Monsieur Egger vient de nous donner un exemple, il y aura peut-être d'autres exemples d'ici-là, d'autres développements qui feront qu'un poste supplémentaire pourrait être nécessaire dont nous ne savons même pas lequel c'est aujourd'hui. En acceptant cet amendement, nous nous privons de la possibilité de nous exprimer sur ce besoin. Mais, on ne se fait pas confiance à nous-mêmes ? Est-ce que l'on va perdre la tête d'ici la fin de la législature ? Je ne crois pas. »

Mme D. Vantaggio : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de groupe, les Verts ont pris connaissance du rapport relatif à la demande du Conseil communal concernant l'augmentation de 5 EPT pour soutenir les divers services communaux. Nous avons pris le temps de bien lire et analyser le rapport qui nous a été soumis. Dans un premier temps, nous tenons à remercier le Conseil communal pour la précision des détails évoqués dans ce document qui nous a permis de mieux nous rendre compte de la situation actuelle. Il y a un an, le 15 novembre 2021, ce point avait déjà été abordé et nos membres avaient

demandé qu'une analyse approfondie puisse être effectuée avant de demander une augmentation des EPT. Avec ce rapport, nous avons pu déterminer que les harmonisations prévues s'inscrivent globalement dans une optique d'amélioration des conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs déjà en place. Nous tenons également à relever l'engagement dont font preuve les titulaires de la fonction publique dans le déroulement des différents projets en cours. Nous pensons donc qu'il est justifié de poursuivre cette réflexion avec cette augmentation de postes. Une administration communale dynamique, efficace et de qualité, une fonction publique attractive, intégrée et à l'écoute de la population qu'elle est appelée à servir, jouissant de la considération que doit lui valoir son travail, son statut et son engagement, tels sont les objectifs déclarés dans le rapport par le Conseil communal que nous, Verts, sommes prêts à soutenir. Merci de votre attention. »

M. M. Ignoto : « *Madame la présidente, j'ai l'impression qu'il y a un léger flou. Est-ce que l'on débat de l'amendement ou du texte ?* »

Mme A. Hessler-Wyser : « *Dans un premier temps, on débat de l'amendement.* »

M. J. Fehlbaum donne à nouveau lecture de l'amendement proposée à l'article 2 de l'arrêté, en ajoutant à la fin de la phrase déjà proposée : « *la création de nouveaux postes supplémentaires est soumise à un moratoire jusqu'à la fin de la législature en cours.* »

➤ **Soumis au vote, l'amendement est refusé par 27 voix contre, 10 pour et 3 abstentions.**

M. M. Ignoto : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a étudié avec intérêt la demande de création de 5 EPT au sein de notre administration communale. Notre groupe soutiendra sans restriction la présente demande et tient à remercier l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices qui effectue un travail titanesque, au quotidien, au service de notre population et ses élu·e·s dans des conditions qui ne sont pas optimales. Comme nous l'avons toujours dit, nous nous engageons pour des conditions de travail dignes et souhaitons préserver la santé des employé·e·s. Aujourd'hui, il s'agit véritablement de renforcer notre administration pour lui permettre d'affronter les défis actuels et à venir. Citons par exemple la rénovation du patrimoine administratif, la future construction d'une grande salle à Bevaix ou d'une STEP, la promotion économique, la transition énergétique, le besoin de soutenir plus activement nos sociétés locales et nos commerces ou encore la mobilité et l'aménagement du territoire. Afin d'assurer ces investissements, il nous faut de la main d'œuvre, il n'y a pas de miracles ! Finalement ce soir, nous sommes particulièrement inquiets et l'heure nous semble grave : certains et certaines ne cessent de mettre en doute le Conseil communal et, pire encore, l'administration dans son entier. Ce climat de défiance systématique ne reflète pas la volonté du peuple. Par ailleurs, si vous aviez voté 5 EPT en plusieurs fois, vous auriez crié au saucissonnage. Voilà, merci de votre attention.* »

M. G. Huguelet-Meystre : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme je l'ai dit tout à l'heure, libre, responsable et liberté de vote s'appliqueront. Par contre, je pense que l'on ne peut pas présupposer la volonté du peuple au sein de cet organe et je regrette vraiment cette attaque que je peux comprendre d'un point de vue politique mais qui, je crois, dans ce débat, n'apporte pas grand-chose et c'est volontiers que l'on peut en discuter en aparté mais je crois toujours en l'intelligence collective et là j'ai le sentiment que l'on n'est pas tout à fait au niveau mais je ne suis pas maître pour en juger. Je voulais juste préciser ceci à titre personnel.* »

M. F. Nussbaum : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport concernant une augmentation de 5 EPT, ce qui représente un effectif supplémentaire important. Le Groupement a également le devoir de mémoire des éléments vendus à la population lors de la fusion des communes : meilleures prestations, efficience. Lorsqu'on nous demande une augmentation de 5 EPT en une requête, on s'éloigne des promesses à la population. En conclusion, le Groupement appliquera la liberté de vote. Merci de votre attention.* »

M. M. Ignoto : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, après m'être fait attaquer deux fois par le représentant du groupe PLR ce soir, que j'apprécie aussi particulièrement, je tiens juste à dire que nous n'avons toujours pas la proposition du groupe PLR concernant ces postes. Nous aimerions savoir, dans une démarche constructive, ce que vous attendez et ce que vous souhaitez et ça c'est une question de transparence. Merci. »

Le groupe PLR ne souhaite pas répondre.

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le sujet est important et sensible, on l'a compris, est-ce la volonté du peuple ou pas ? Peu importe mais je pense que pour des raisons de transparence, le groupe Socialiste va vous demander un vote par appel nominatif ce soir. »

M. G. Huguelet-Meystre : « J'ai juste une question par rapport au Règlement de commune : est-ce qu'une telle proposition doit se voter par ailleurs ? »

M. Th. Rothen : « Article 62, cinq personnes qui le demandent. »

Comme le groupe Socialiste le demande, cela fait plus de cinq personnes. Il y a donc un vote nominatif :

Pour le groupe PLR :

Nom Prénom	Vote
Brunner Olivier	Oui
Pierrehumbert Gilles	Non
Alfter Jean-Daniel	Non
Divernois Jean-Daniel	Non
Schumacher Bernard	Non
Muster Carine	Abstention
Berger Sandra	Abstention
Lutz Stefan	Abstention
Béguin Alexandre	Abstention
Huguelet-Meystre Gregory	Oui
Charmillot Corinne	Non
Tazzer Sandra	Abstention
Panes Jean	Oui
Bubanec Daniel	Abstention
Francey Laurent	Non

Pour le Groupement :

Nom Prénom	Vote
Ginggen Patrick	Non
Porret Olivier	Oui
Nussbaum Frédy	Non
Lopes de Jesus Joaquim	Oui
Bergamin Jean	Oui
Bourquin Jean-Jacques	Non

Donzé Laurence Abstention

Pour le groupe Socialiste :

Nom Prénom	Vote
Cuche Marion	Oui
Reift Jacques	Oui
Rothen Thierry	Oui
Ignoto Maximilien	Oui
Affolter Laurent	Oui
Humbert-Droz Laurent Nicole	Oui
Camarda Domenico	Oui
Essoo Yasree	Oui

Sans parti :

Nom Prénom	Vote
Vauthier Nicole	Oui

Pour le groupe des Verts :

Nom Prénom	Vote
Tenot Nicati Michèle	Oui
Noirat Sylvie	Oui
Peco Adnan	Oui
Pringalle Pierre	Oui

Pour le bureau :

Nom Prénom	Vote
Vantaggio Donatella (Verts)	Oui
Fehlbaum Jean (PLR)	Abstention
Petitpierre Maëlle (Groupement)	Oui
Nater Zoé (PS)	Oui
Steiner Yann (PLR)	Oui.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande d'augmentation de 5 EPT au maximum pour le soutien aux services est accepté par 23 oui, 9 non et 8 abstentions.**

M. M. Rognon : « *Je devrais plutôt laisser la parole à tous les représentants de l'administration qui sont ici comme spectateurs au fond de la salle. Je vois les sourires sur vos visages, ça me fait énormément chaud au cœur et on est hyper contents d'avoir pu se battre pour vous et pour que ça se passe pour le mieux à futur. Merci à vous pour le travail que vous réalisez et merci au Conseil général de nous aider à le réaliser.* »

Mme A. Hessler-Wyser : « *Oui, en effet, merci à tous pour l'immense travail accompli.* »

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 129'700.- pour le remplacement de l'éclairage au terrain de football de Saint-Aubin-Sauges

M. H. Assumani : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, pour commencer, je remercie déjà la délégation du club FC Béroche – Gorgier qui se trouve dans le public pour ce point. Suite au dernier contrôle de l'éclairage du terrain de football du bord du lac réalisé par l'ANF (Association neuchâteloise de football), cette dernière a exigé une mise en conformité de l'éclairage afin que le club puisse continuer à accueillir les matches en nocturne. Il y a eu un premier contrôle en 2016 dont le résultat était déjà médiocre, avec une simple recommandation de l'ANF : pallier le problème. Le club du FC Béroche – Gorgier s'est approché des autorités communales en leur demandant d'étudier cette problématique afin de trouver une solution, sachant que le terrain de football est un bien qui appartient à la commune et mis à disposition pour la collectivité. Pour information, le club du FC Béroche – Gorgier ne perçoit pas de subventions en argent, il n'y a que le terrain qui est mis à disposition. Pour rappel, l'éclairage actuel est une combinaison de base qui date des années 1992 et de la récupération des anciennes installations de Boudry en 2012. Elles ont donc déjà vécu à Boudry aussi. L'éclairage actuel est vétuste, il date des années 80, il nécessite plusieurs réparations chaque année et, aujourd'hui, on se retrouve avec des ampoules qui pètent que l'on ne trouve pas dans le marché ; on a eu la confirmation avec la personne qui s'occupe de l'éclairage ici à La Grande Béroche, il nous a dit : « les ampoules, on ne les trouve plus ». Et une autre problématique aussi c'est qu'il s'agit d'un éclairage qui est très énergivore, vous l'avez vu dans le rapport, il y a une étude énergétique qui a été effectuée qui montre que la consommation est bien conséquente. Étant donné que la commune a pour projet de transférer le terrain de football du bord du lac En Seraize, on s'est dit qu'il fallait quand même essayer d'aller discuter avec l'ANF étant donné que l'on a déjà demandé une dérogation d'une année pour pouvoir étudier la question, et puis moi-même et les membres du club nous sommes approchés de l'ANF pour demander une dérogation et c'était catégoriquement : non. Raison pour laquelle aujourd'hui on vient vers vous pour demander de pouvoir assainir cet éclairage étant donné qu'il date des années 80. Le projet qu'on vous propose aujourd'hui sera déplaçable si le projet de pôle sportif En Seraize voit le jour. Il s'agit d'un projet de remplacement des quatre éclairages et nous avons douze LED qui sont fixées sur quatre mâts. À savoir que la commune avait déjà mis dans le projet des investissements 2022 un crédit de CHF 70'000.-. Ce crédit-là, quand on a contacté l'entreprise pour l'éclairage, ils nous ont dit qu'il fallait vraiment faire le contrôle des mâts. On a fait faire le contrôle des mâts et avec les mâts actuels qui sont sur le terrain, avec des longueurs différentes, il y a des mâts de 12 mètres, des mâts de 14 mètres et les mâts actuels ne vont pas supporter les projecteurs. Donc, le projet qui était devisé à CHF 70'000.- dans le budget est passé à CHF 129'700.- étant donné qu'il y a quand même la création des socles et le changement des mâts. Ce projet, aujourd'hui, on vous demande de l'accepter car si aujourd'hui on ne change pas les projecteurs, le club de football ne pourra plus jouer de matches en nocturne, sachant qu'aujourd'hui pas mal de jeunes de la commune jouent au football dans les clubs d'ici. Pour cela, le Conseil communal vous demande d'accepter cette demande de crédit de CHF 129'700.- pour l'assainissement de l'éclairage de terrain de Saint-Aubin-Sauges pour permettre à nos footballeur·se·s de continuer à nous faire vibrer, comme il y a trois ans jour pour jour avec la qualification en huitième de finale de la Coupe Suisse. Merci pour votre attention et je reste disposition pour répondre à vos questions. »

Mme C. Charmillot : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a pris connaissance du rapport dont le crédit d'engagement s'élevait à CHF 70'000.- dans le plan des investissements 2022. Aujourd'hui, le dépassement est de CHF 59'700.-, ce qui est tout de même considérable, ne serait-ce que pour les travaux de génie civil qui s'élèvent à CHF 45'000.-. L'évaluation préalable de CHF 70'000.- ne s'est-elle pas faite un peu à la légère, sans réelle réflexion, d'autant plus que le FC Béroche – Gorgier s'est approché des autorités communales avec une demande de mise en conformité en avril 2021 déjà. Par ailleurs, le groupe PLR se pose la question si le déplacement éventuel à futur de ces installations sur le terrain En Seraize est vraiment réalisable et à quels coûts. Le rapport ne donne aucune information quant à l'état des éclairages des autres terrains de foot de la commune. Lors de deux séances de commissions ayant eu lieu en cours d'année et consacrées au futur terrain En Seraize, le sujet des éclairages n'a jamais été abordé. À titre personnel et en tant que

commissaire de la commission sports – loisirs – culture, je tiens à relever que ladite commission n'a pas pu débattre de ce rapport en présentiel. Celui-ci a été envoyé par courriel avec préavis à transmettre par ce même canal. Le manque de disponibilité pour fixer une séance en a été l'argument. Or, sachant que ce dossier était connu depuis plus d'un an, une date de séance aurait pu être fixée depuis longtemps, sans forcément attendre que le dossier soit abouti. Maintenant, on invoque que le dossier est urgent, le calendrier intentionnel prévoyant d'exécuter les travaux entre février et mars 2023. Or, vu que les matches officiels sont autorisés jusqu'au 30 juin 2023, cela laisse une marge de réalisation des travaux de trois à quatre mois supplémentaires si l'on prend en compte la période de pause du club. L'urgence est donc toute relative. Ce manque d'organisation est regrettable. En effet, les débats sont essentiels pour mener à bien un dossier. Les questions posées et les réflexions de tous conduisent à une meilleure réalisation de celui-ci. Nous avons vécu la période Covid qui nous a empêchés d'échanger en présentiel et nous avons tous constaté que les séances en ligne n'apportaient pas les mêmes résultats. Les dossiers transmis aux commissaires avec retour des remarques par courriel sont encore pires car aucun échange direct n'est possible. J'espère que cela ne se reproduira plus. En conclusion, le groupe PLR acceptera à sa grande majorité cette demande de crédit d'engagement de CHF 129'700.- pour le remplacement de l'éclairage au terrain de foot de Saint-Aubin-Sauges et je vous remercie de votre attention. »

M. P. Pringalle : « Madame la présidente, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, le groupe des Verts a pris connaissance du rapport concernant le remplacement de l'éclairage au terrain de football de Saint-Aubin-Sauges. Nous constatons que l'équipement existant doit être remplacé sans attendre. La solution proposée, avec des mâts de même hauteur équipés de projecteurs LED en remplacement des halogènes, nous semble adaptée. De plus, prévoir la réutilisation de ces nouveaux mâts sur un autre site nous semble judicieux. Le groupe des Verts se prononcera favorablement à cette demande de crédit d'engagement. »

M. O. Porret : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport relatif au remplacement d'éclairage du terrain de foot de Saint-Aubin-Sauges. Les sensibilités étant divergentes pour certains sur l'importance du football dans notre commune, le Groupement laissera la liberté de vote. Merci. »

Mme Y. Essoo : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la majorité du groupe Socialiste accepte le crédit qui nous est proposé. »

M. L. Affolter : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à titre personnel et en qualité de jeune retraité de la présidence de l'association des sociétés locales de la Béroche, je profite de cet instant pour relayer un ressenti sur l'équité parfois assez nébuleuse des financements accordés aux clubs et sociétés. Nul, nul ne remet en question le bien-fondé et le besoin urgent de cet éclairage pour le terrain actuel du FC Béroche – Gorgier à Saint-Aubin-Sauges ni de l'engouement de notre population, et particulièrement des plus jeunes, pour ce sport, ainsi que le rayonnement qu'il apporte. Il est toutefois étonnant et peu compréhensible que notre commune propose un financement à 100%, sans la confirmation préalable des 20% que LoRo-Sport accorde en règle générale sous réserve qu'une demande soit déposée en cours d'étude. Il est encore plus surprenant qu'aucun effort financier ne soit demandé aux clubs. En effet, même modeste, une participation se devrait d'être exigible, du moins avec une présentation d'un état de la fortune et d'un bilan des charges et/ou des investissements. Afin de mieux communiquer sur les engagements de notre commune envers toutes les associations qui composent notre tissu local, j'invite nos autorités à partager en transparence des règles applicables et des engagements financiers directs ou indirects. Le nombre de membres est un critère, de même que nos centres d'intérêts, forcément partisans, mais ce sont aussi les petites structures qui mériteraient une attention plus grande afin d'assurer leur envol ou leur pérennité. Pour ces raisons, chers collègues, je vous invite à renvoyer cet objet en soutenant la perspective qu'une nouvelle clé de répartition nous sera diligemment proposée. Merci. »

M. H. Assumani : « Je vais répondre à quelques questions. Concernant la question sur l'état des autres luminaires de La Grande Béroche, sachant que les luminaires En Seraize ont été financés par le club de football FC Béroche – Gorgier, ils ont été financés par le club avec une participation de la commune, ils ont eu aussi une subvention de la LoRo-Sport et voilà. Aujourd'hui, la subvention de la LoRo-Sport pour ce projet En Seraize va être déposée. Aujourd'hui même, j'ai reçu la confirmation d'une subvention de EffeSPORT qui accorde un montant pour chaque projecteur installé ici à Saint-Aubin-Sauges. Concernant la question sur la consultation par mail, cette consultation, nous avons eu une séance en commission et j'ai proposé de se revoir pour une séance de commission et tout le monde présent a dit « non, c'est relativement chargé à la fin de l'année ». J'ai même contacté la présidente pour savoir s'il fallait organiser une séance en fin d'année et nous étions d'accord que vu la séance que l'on a eue avant, je pense que les membres de la commission vont refuser de se réunir avant la fin de l'année. C'est quelque chose que je n'ai pas décidé seul. Concernant le dépassement de ce crédit, c'est tout à fait clair, parce que quand on a mis le chiffre dans le budget 2022, on avait budgétisé ce projet à hauteur de CHF 70'000.-, c'était le prix exact dans les CHF 68'000.- quelque chose. Et puis, suite à l'analyse des mâts, il s'est avéré que les mâts avaient de la rouille, n'avaient pas la même hauteur. Et puis aujourd'hui, il y a les voisins d'à côté, avec la hauteur des mâts, qui ont de la lumière dans leur maison et pour avoir les mâts aux normes, il faut des mâts de 18 mètres et aujourd'hui on a des mâts qui n'ont pas la même hauteur, c'est ce qui fait qu'il y a ce dépassement. Il faut également les socles et câbler tout le terrain, c'est ce qui fait ce dépassement, ce n'est pas qu'on a sous-estimé l'évaluation de ce projet. Et puis, c'est vrai que le terrain à Bevaix est aussi sujet à question parce que les projecteurs actuels datent. Aujourd'hui, avec ces projecteurs, on ne peut pas régler la luminosité, on ne peut pas allumer un projecteur, c'est aussi un projet qui va venir plus tard avec la réfection des vestiaires si ça se précise. Par rapport à la question de Monsieur Affolter concernant le fait qu'on fait tout pour le foot, c'est vrai que beaucoup pour le foot. Le foot aujourd'hui c'est des clubs avec plus de 400 jeunes dans ces clubs et si on prend le règlement de subventions élaboré par la Commune, on privilégie les clubs qui ont le plus de jeunes et c'est le foot, on ne peut pas y déroger. Et puis le fait de dire qu'il faut renvoyer ce projet, ça va vous apporter quoi si vous le renvoyez ? Merci Madame la présidente. »

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 129'700.- pour le remplacement de l'éclairage au terrain de football de Saint-Aubin-Sauges est accepté par 35 pour et 5 abstentions.**

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 10'000.- pour la prévention de la discrimination et de la protection de la santé du personnel communal

M. H. Assumani : « Madame la présidente, juste un petit mot, il s'agit d'une simple demande d'ajout d'une ligne budgétaire parce qu'il faut quand même respecter le RLFInEc (Règlement général de l'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes). Ces CHF 10'000.- vont être votés avec le budget en décembre mais il fallait quand même voter la ligne aujourd'hui. Cette demande est venue suite à un postulat qui a été déposé au Grand Conseil et puis nous avons aussi été interpellés par l'Office de la politique familiale et de l'égalité sur la thématique LGBT. On a aussi eu une question au sein de notre Conseil général qui demandait si, dans notre commune, cette thématique était discutée ou si nos collaborateurs dans l'administration étaient sensibilisés par rapport à cette thématique. Raison pour laquelle on a proposé cette ligne budgétaire pour pouvoir traiter ceci. Deuxième élément aussi, cela concerne aussi la santé du personnel, aujourd'hui on parle des problématiques qui touchent le burn-out ou le bore-out et on a du personnel qui mouline, qui mouline et on sait très bien qu'au bout d'un moment, il y a cet épuisement professionnel qu'il faut traiter aussi et l'idée c'est de pouvoir prévenir par des professionnels avant que les gens tombent en burn-out ou bien en bore-out, qui est aussi lié au travail. Voici les raisons pour lesquelles le Conseil communal vous demande d'accepter cette ligne budgétaire pour pouvoir engager ou mettre en place certains forums ou supervisions. Merci. »

Mme M. Cuche : « Madame la présidente, chers et chères collègues, étant donné la similitude des trois points, je vais donner l'avis du parti Socialiste pour les points 9, 10 et 11 à l'ordre du jour, pour les citer : en point 9. la prévention et la sensibilisation au harcèlement et à la discrimination, en point 10. la protection de la jeunesse et la promotion de la santé de la jeunesse ainsi qu'en point 11. la promotion et la prévention de la santé chez les seniors. Il apparaît que ce sont des intentions légitimes, à valoriser et à soutenir, pour lesquelles il est important que le Conseil communal ait une latitude d'action. Les problématiques soulevées doivent effectivement pouvoir être traitées et notre commune doit pouvoir y répondre de manière adéquate. Le groupe Socialiste est donc favorable à l'ajout de ces lignes au budget 2023. »

M. M. Rognon demande si tous les groupes souhaitent procéder de la sorte concernant la similitude des points 9, 10 et 11 de l'ordre du jour. Cela convient à tous les groupes.

Mme M. Petitpierre : « Je me permets donc également de prendre la parole pour les points 9, 10 et 11 de l'ordre du jour. Protection et prévention de la santé, mentionnées dans ces trois points, sont des outils qui ne sont que trop peu mobilisés de nos jours et qui permettraient pourtant d'éviter un grand nombre de situations malheureuses. Cependant, les ressources ne manquent pas : associations, divers centres et professionnels de la santé formés spécialement dans la prévention n'attendent que nos sollicitations. Le budget est souvent la raison ne permettant pas de profiter de ces prestations et l'on préfère alors attendre et guérir. Ne prônant pas cette dernière démarche, le Groupement salue l'initiative de la création de ces lignes budgétaires, les accepte majoritairement et remercie le Conseil communal pour ces trois rapports. »

Mme S. Noirat : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, le groupe des Verts acceptera ces trois lignes budgétaires supplémentaires de CHF 10'000.- chacune pour tout ce qui a été proposé ce soir dans les points 9, 10 et 11. »

M. G. Huguelet-Meystre : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour les mêmes points que cités par mes préopinants, le PLR en a débattu, s'est posé la question de ce qui appartenait aux tâches régaliennes ou de la commune mais, in fine, le groupe PLR votera à sa grande majorité en faveur de ces trois lignes budgétaires. »

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 10'000.- pour la prévention de la discrimination et de la protection de la santé du personnel communal est accepté par 39 voix pour et 1 abstention.**

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 10'000.- pour des prestations dans le cadre de la protection de la jeunesse et la promotion de la santé de la jeunesse

Se référer au point 9 du procès-verbal pour la discussion concernant ce point.

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 10'000.- pour des prestations dans le cadre de la protection de la jeunesse et la promotion de la santé de la jeunesse est accepté par 39 voix pour et 1 abstention.**

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 10'000.- pour la promotion et la prévention de la santé en particulier pour les personnes de 65 ans et plus

Se référer au point 9 du procès-verbal pour la discussion concernant ce point.

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 10'000.- pour la promotion et la prévention de la santé en particulier pour les personnes de 65 ans et plus est accepté par 39 voix pour et 1 abstention.**

12. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du Règlement général de commune (RGC) (commission Enfance et Jeunesse)

M. M. Rognon : « *Le Conseil communal souhaiterait, par formalisme, amender l'arrêté que vous avez reçu. L'amendement serait la modification de l'article 106 du Règlement général de commune par l'ajout de la lettre l) qui en fait institue la commission Enfance et Jeunesse et ensuite par l'ajout de l'article 117bis qui serait ce qui est proposé. En effet, dans le Règlement général de commune, il y a une liste de toutes les commissions existantes et dans l'arrêté qui vous a été soumis, il n'y avait pas la modification de cette ligne-là.* »

- **Soumis au vote, l'amendement est accepté à l'unanimité.**

M. H. Assumani : « *Madame, la présidente, Mesdames et Messieurs, lors de la séance du Conseil général du 30 mai 2022, votre autorité a décidé d'instituer une commission Enfance et Jeunesse. La commission des règlements a travaillé à la modification du Règlement général de commune pour ajouter cette commission et a proposé un arrêté de modification du Règlement général de commune. Le Conseil communal, avec le concours de la commission des règlements et de la commission provisoire Enfance et Jeunesse, vous propose la modification de ce règlement. Cet arrêté permettra d'ajouter cette commission du Conseil général dans l'art. 106 et donne ses attributions dans un nouvel article 117bis. Nous vous prions de bien vouloir accepter cet arrêté permettant d'instituer la commission Enfance et Jeunesse afin qu'elle puisse travailler dans des bonnes conditions. Merci pour votre attention.* »

Mme M. Petitpierre : « *Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je me permets de prendre la parole au nom des membres de la commission Enfance et Jeunesse, futurs membres. Les projets qui nous incombent sont denses et le temps presse. C'est pourquoi nous tenons particulièrement à remercier la commission des règlements d'avoir compris cela en proposant ce point à l'ordre du jour de ce Conseil général. Un vote favorable pourra ainsi permettre à cette commission d'aller de l'avant en étudiant la situation du parascolaire de notre commune afin de répondre au plus près aux attentes de l'ensemble du Conseil général formulées ce printemps, mais également à celles de la population. De plus, les sujets relatifs à l'enfance et à la jeunesse sont multiples et denses, et nous ne pouvons que nous réjouir d'avance de ce règlement qui nous permettra de siéger à nouveau et d'œuvrer de concert avec le Conseil communal à la réalisation de ces multiples projets. Merci.* »

M. D. Camarda : « *Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le parti Socialiste souhaite remercier le Conseil communal pour sa réactivité face à la mise en place de ce groupe de travail sur un des sujets essentiels dans une politique familiale. Il souhaite également aux différents commissaires qui s'attellent à trouver la meilleure des propositions sur une thématique discriminante dont le choix d'établissement au sein de notre territoire communal. Le groupe Socialiste acceptera à l'unanimité cet arrêté proposé ce soir par le Conseil communal.* »

M. O. Porret : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement acceptera cette modification du Règlement général de commune à l'unanimité. Merci.* »

Mme D. Vantaggio : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, lors de sa séance de groupe, les Verts ont pris connaissance du rapport relatif à la modification du Règlement général de communal et de l'introduction du nouvel article 117bis commission Enfance et Jeunesse. Nous acceptons cette introduction sans aucune modification et tenons à remercier le Conseil communal et la commission des règlements pour leur réactivité. Merci de votre attention. »

M. G. Huguelet-Meystre : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR validera l'arrêté à l'unanimité. Merci beaucoup. »

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la modification du Règlement général de commune (RGC) (commission Enfance et Jeunesse) est accepté à l'unanimité.**

13. a) Réponse à la motion du groupe PLR relative à une demande d'étude pour le versement au fonds de l'énergie et proposition de règlement sur le fonds de l'énergie

M. Th. Pittet : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je ne vais pas entrer dans beaucoup de détails, vous avez eu l'occasion de lire cette réponse du Conseil communal. Simplement relever ici que la proposition qui vous est faite par la modification de l'acceptation de ce nouveau règlement, notamment en lien avec la gestion du fonds de l'énergie, a pour but de vous donner les largesses ou les capacités, lors de budgets ou lors de séances des comptes, d'approvisionner en fait ce fonds sur l'énergie. Donc nous vous proposons de classer cette motion et d'accepter le nouveau règlement qui est proposé. Merci pour votre attention. »

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe Socialiste, je ne vous le cache pas, va accepter à la fois le règlement qui nous est proposé ce soir et le classement de la motion. Il a toutefois un petit problème : le 27 septembre 2021, lorsque notre Conseil a débattu de cette motion, le groupe Socialiste s'était étonné du manque d'unité de matière de la motion et, finalement, notre Conseil a décidé que l'on pouvait passer sur ce problème-là. Et bien ce problème, il réapparaît aujourd'hui puisqu'au point 13, on nous demande de classer une motion et, au point 14, on nous demande de classer aussi une motion sur le coefficient fiscal cette fois-ci, mais il se trouve que c'est une et une seule motion. Donc on va classer deux fois la même motion. Que se passerait-il si on la classe au point 13 mais qu'on ne la classe pas au point 14 ? Bon on ne va peut-être pas aller jusque-là, je n'espère pas, mais soyez attentifs, enfin soyons, et je dis soyons attentifs lorsque l'on dépose une motion de garder l'unité de matière pour éviter que le Conseil communal doive y répondre par deux rapports distincts. Merci. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR remercie le Conseil communal pour son rapport et sa proposition d'adaptation du règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie, rien que le titre, c'est déjà toute une histoire. Notre groupe l'approuvera à l'unanimité. En son article 4, alinéa 3, ledit règlement nouveau fait état d'un règlement d'utilisation du fonds. Est-ce que le Conseil communal peut déjà annoncer une date possible d'entrée en vigueur de celui-ci ? Merci de votre attention. »

M. Th. Pittet : « Si j'ai bien compris la question, je pense que l'article 7 du règlement y répond. »

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, effectivement la question est judicieuse. Donner une date aujourd'hui paraît compliqué, par contre se retrouver avec les commissions en lien justement avec la manière dont on veut régler l'utilisation de ce fonds et notamment les subventions, il faut absolument le faire d'ici la fin de cette année de façon à ce que, sereinement, l'année prochaine, on retravaille avec ces mêmes commissions pour gentiment arriver à un règlement qui, effectivement, est de compétence du

Conseil communal, mais forcément, le Conseil général, à travers les commissions, sera consulté. On sait bien la pertinence des subventions. Peut-être juste pour information : on s'est déjà inspirés en partie du règlement qu'avait fait Milvignes, ils subventionnent déjà une partie de leurs concitoyens et également Neuchâtel où on a un bon exemple et un moins bon exemple. »

- **Soumise au vote, la présente motion est classée à l'unanimité.**

13.b) Adoption du règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie

Le règlement, relativement conséquent, n'est pas lu d'autant plus que les membres du Conseil général ont pu en prendre connaissance auparavant.

- **Soumis au vote, le règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie est accepté à l'unanimité.**

14. Réponse à la motion PLR relative à la baisse du coefficient fiscal

M. Th. Pittet : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je ne vais de nouveau pas faire une longue tirade par rapport au rapport que vous avez reçu, simplement attirer votre attention sur cette réponse qui met en évidence l'influence, ou l'impact, d'une réduction du coefficient fiscal sur les ressources financières de la commune. Cette réponse met aussi en évidence les investissements que l'on envisage dans ces deux-trois-quatre prochaines années, l'influence que ça aura sur nos budgets, sur nos comptes, l'influence que ces investissements auront sur la charge d'amortissements sur des investissements induits et tout ce qui est de la charge d'intérêts. Alors évidemment, on ne cherche pas à vous faire peur, l'idée dans cette réponse à la motion c'était vraiment d'être le plus exhaustif par rapport à tout ce qui est l'impact financier de ces prochaines années et y compris effectivement cette réduction fiscale. Ce n'est pas ce soir qu'il va être décidé si oui ou non on baisse le point ou les points d'impôt, ça se discutera certainement en séance du budget au mois de décembre. Néanmoins, aujourd'hui, vous avez l'éclairage possible et imaginable par rapport à ce qui se passera dans un futur proche. Le Conseil communal, dans sa conclusion de diminution de coefficient fiscal, recommande en tout cas de limiter peut-être cette diminution sur deux années, ce qui nous amène à la fin de la législature et ce qui permet aussi, dans ces conditions qui sont un petit peu incertaines d'un point de vue économique, de peut-être prendre une sécurité supplémentaire et peut-être dans deux ans dire : « OK, tout va bien, on peut continuer » et ce sera, là-aussi, votre décision. Merci pour votre attention. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR remercie le Conseil communal pour son rapport qui répond à notre motion et dont le classement a déjà été accepté. Nous sommes convaincus que les efforts consentis ces dernières années dans le domaine de l'accueil parascolaire sont de nature à améliorer l'attractivité résidentielle de La Grande Béroche pour les familles. Il en va de même pour les projets en cours dans les infrastructures scolaires et sportives. Aussi est-il selon nous le moment de compléter ces efforts d'attractivité par une mesure fiscale, et le PLR proposera à notre autorité législative une adaptation de notre coefficient fiscal lors de la séance de décembre lors du traitement du budget 2023. Merci de votre attention. »

M. D. Camarda : « Le parti Socialiste souhaite féliciter le Conseil communal pour le travail de fond d'analyse qui a été fait de l'analyse financière actuelle ainsi que des projections à court et moyen termes qui doivent permettre aujourd'hui de nous conseiller sur une éventuelle suite à donner à cette motion. De notre côté, nous acceptons à l'unanimité le classement de cette motion et vous invitons à en faire de même. Merci. »

M. A. Peco : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts acceptera le classement de la motion et remercie les concepteurs du rapport et surtout le fait d'avoir séparé les deux objets de la motion de base. Je vous remercie de votre attention. »

Il n'y a pas de vote étant donné que la motion a déjà été classée au point 13.

15. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'organisation du Tour de Romandie à La Grande Béroche

M. H. Assumani : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, il s'agit ici d'un rapport d'information concernant le Tour de Romandie. Sachant que votre autorité avait octroyé une enveloppe de CHF 40'000.- pour accueillir le Tour de Romandie à La Grande Béroche, on a eu le plaisir d'accueillir le 75^e Tour de Romandie qui s'est passé ici dans la grande salle. C'est un événement qui a vraiment touché tout le monde. Le départ du Tour de Romandie depuis notre commune de La Grande Béroche fut l'occasion de mettre en avant les atouts de la commune grâce au coup de projecteur médiatique qu'il amène. Pour nous aujourd'hui, il est difficile de chiffrer les retombés économiques de cet événement mais on a quand même eu pas mal de retours concernant tout ce qui est visibilité des entreprises locales qui ont participé au repas de soutien et la participation aussi de certains commissaires de notre commune, de notre Conseil général. C'est vrai que dans ce budget de CHF 40'000.-, qui a été respecté, on a eu CHF 24'466.30 qui ont été utilisés et, dans ce montant-là, on n'a pas compté les heures de travail de nos collaborateurs que je profite aussi de féliciter, on peut les applaudir, sans eux cet événement n'aurait pas eu lieu. « Applaudissements ». Voilà, le rapport qui vous ai soumis est un rapport d'information mais nous demandons à votre autorité de se positionner, par un vote de principe, sur la volonté d'organiser ce type d'événements sur notre commune et sur l'appui financier y relatif. C'est pourquoi on vous demande aujourd'hui d'avoir au moins un vote de principe si on arrive à organiser dans le futur. Étant donné que suite au Tour de Romandie, que l'on a accueilli le 27 avril, on a eu pas mal de retours et on a même été sollicités par Chassot Concept pour organiser le Tour féminin, mais étant donné que l'on n'avait pas encore fait le retour de l'événement passé, on voulait quand même venir vers vous vous dire tout ce qui a fonctionné et pas fonctionné avec le rapport. Merci pour votre attention, Madame la présidente, je pense qu'il nous faut un vote de principe par rapport à ce qui s'est passé et si dans le futur on peut faire quelque chose. Merci. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, un grand, grand merci au Conseil communal pour ce rapport qui résume parfaitement l'effort fourni pour organiser une telle manifestation. Le Comité d'organisation rapidement constitué en sait quelque chose, et nous le remercions également, encore une fois. Il s'avère qu'organiser ce genre de manifestation prend du temps, a un coût, mais permet aussi de nous faire connaître au-delà de nos frontières communales et cantonales. Nous donnons donc notre accord de principe, nous groupe des Verts, pour organiser d'autres manifestations de ce type, sous réserve que ce ne soit pas une course de côtes automobile. En vous remerciant pour votre attention. »

Mme C. Charmillot : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Tour de Romandie (TDR) est une manifestation sportive importante dans notre pays. La commune a saisi l'opportunité qui s'offrait à elle de pouvoir organiser un départ d'étape et elle a bien fait. Le rapport précise que la commune a appris le 7 octobre 2021 qu'elle avait été choisie pour un départ d'étape et que le contrat avait été signé fin octobre 2021, ne laissant que six mois de préparation. Il souligne qu'une ligne budgétaire de CHF 40'000.- avait été octroyée par notre autorité lors de la séance du budget 2022 et que le Conseil communal avait déjà obtenu l'accord des commissions des finances et TEE avant la conclusion du contrat avec la société du TDR. Or, la commission TEE n'a pas été consultée pour ce dossier et nous souhaitons que ce rapport soit modifié en ce sens. Je tiens à préciser que ce sont les commissions législatives sports – loisirs – culture ainsi que la TEE qui ont tenu le stand de promotion le 27 avril 2022. On peut constater que le budget a été respecté puisque le total des charges se monte à CHF 24'466.30 mais, comme M. Assumani vient de le dire, les heures des collaborateurs n'ont pas été comptées. Le coût réel de la manifestation n'est donc pas connu et cette information

serait pertinente pour pouvoir se positionner sur l'organisation d'un autre évènement d'une telle ampleur et afin de déterminer si une association doit s'en charger. Le groupe PLR est toutefois convaincu qu'un tel évènement est une belle carte de visite pour notre région et que ses répercussions, même si on ne les connaît pas encore, sont sans doute positives pour le développement touristique et économique de notre commune. Le groupe PLR acceptera ce rapport à sa grande majorité mais demande que les commissions sports – loisirs – culture ainsi que TEE soient impérativement consultées avant la prise de décision pour l'organisation d'un prochain évènement sportif ou culturel. Je vous remercie de votre attention. »

M. J. Reift : « Madame la présidente, cher·ère·s collègues, le groupe Socialiste a lu ce rapport avec plaisir, a vu que le budget était parfait, et l'image que l'on rejette avec un évènement pareil est magnifique et je crois qu'on doit vraiment remercier le courage de nos autorités d'avoir accepté ce défi et toutes les personnes qui ont œuvré à travers. Je pense que c'est dans ces éléments-là, dans ces émotions à partager avec un large public qu'on peut aussi faire rayonner notre belle région, notre nouvelle commune et puis je pense qu'il faut garder les moyens pour faire ce genre de choses à bien plaire pour les prochaines idées de descendre les impôts. »

- **Le vote de principe dans le cas d'une manifestation similaire est accepté par 39 voix pour et 1 abstention.**

16. Motion du groupe Socialiste pour des mesures incitatives pour le déploiement du photovoltaïque intégré dans notre commune

M. L. Affolter : « Madame la présidente et rédactrice de cette motion, Mesdames et Messieurs, cette motion, complémentaire à d'autres actions en cours ou récemment proposées, vise à identifier des formes d'incitations financières directes et/ou indirectes à dessein des propriétaires de biens immobiliers, privés et entreprises, qui en contribuant à l'effort global et urgent pour une transition aux énergies renouvelables, donc en finalité au bénéfice de l'ensemble de notre population. Par cette motion, nous souhaitons également impliquer activement notre législatif, et les commissions concernées, dans un processus de réflexions sur des mesures incitatives, telles que par exemple une consultation transitoire pour des conseils, ou une aide financière pour les propriétaires des centres les encourageant à opter pour des tuiles solaires « trompe l'œil » façon maisons villageoises qui présentent évidemment un petit surcoût. D'autres communes proches, Milvignes et la Ville de Neuchâtel, ont lancé différents programmes dont nous pourrions nous inspirer largement. Nous invitons et remercions donc à appuyer cette motion. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, un grand merci au groupe Socialiste qui demande au Conseil communal, dans une suite logique à notre motion du Conseil général du 27 septembre dernier, de définir clairement quelles seront les mesures incitatives pour le déploiement du photovoltaïque intégré dans notre commune. Nous allons bien sûr accepter leur motion à l'unanimité. En vous remerciant pour votre attention. »

M. F. Nussbaum : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance de la motion concernant la présentation d'un projet de mesures incitatives permettant d'augmenter les autonomies énergétiques. Le Groupement soutient et encourage cette réflexion tout en remerciant le groupe Socialiste pour sa démarche. Merci de votre attention. »

M. G. Huguelet-Meystre : « Au vu de ce qui vient d'être dit en début de séance, je m'interroge sur la nécessité de revêtir peut-être un casque et éventuellement une cuirasse. « Quand c'est réchauffé, c'est souvent meilleur », si c'est valable pour le gratin de ma grand-mère, ce n'est pas une règle générale pour le cinéma et, face à cette motion, le groupe PLR n'est pas vraiment convaincu. S'il comprend bien la nécessité d'agir et dans quelle dynamique ceci s'inscrit, il a quand même le sentiment que cette motion, 3^e si on fait référence à la motion relative au recouvrement de la tranchée par des panneaux solaires, motion PLR, à la récente motion que l'on a pu vivre sur le même secteur, mais par d'autres biais avec la motion des Verts, on serait peut-être en droit de se poser la question : « Quand est-ce que le Groupement

va déposer sa motion photovoltaïque histoire qu'on ait fait le tour ? » Bref, face à cela, certains se sont interrogés sur la nécessité d'agir ou sur le fondement de cette demande et c'est plutôt par principe que le groupe PLR refusera cette motion. »

- **Soumise au vote, la motion est acceptée par 22 voix pour, 15 contre et 2 abstentions.**

17. Informations du Conseil communal

M. M. Rognon : « Deux informations pour ma part. La première concernant l'extinction de l'éclairage public. Vous l'avez sûrement vu, le Conseil communal a décidé d'éteindre son éclairage de 23h00 à 5h00 du matin. Il y a eu quelques difficultés techniques dans le cadre de la mise en œuvre et ça sera fait le 21 novembre moyennant toujours quelques petites difficultés techniques. Dans tous les cas, un tout-ménage parviendra à tout le monde et partira cette semaine. Deuxième information, pour la séance du Conseil général du 12 décembre, je vous proposerai une demande de crédit qui passera en commission technique, concernant le chemin des Vergers. Ce n'est pas coutume normalement de faire des demandes de crédit pendant la séance du budget mais on est cependant obligés. »

M. Th. Pittet : « Pour ma part, un rappel d'information : le 30 novembre aura lieu ici même le dernier Apéro&Co de l'année qui traitera du thème : « Et si on parlait de photovoltaïque à La Grande Béroche ? », c'est de circonstance. Voilà, c'est ma seule information pour ce soir. »

M. T. Egger : « Deux informations pour ma part ; votre autorité a accepté, le 17 mai 2021, deux crédits d'engagement : CHF 650'000.- halle de sport provisoire à Bevaix et CHF 1'500'000.- réfection complète des vestiaires. Les deux permis de construire ont été déposés, un des permis a été retiré, l'explication viendra par la suite. L'autre permis en lien avec la halle de sport provisoire a été accepté sans opposition, ce qui est de bonne augure pour la future salle de sport double de Bevaix. Pour l'autre partie, la réfection complète des vestiaires : suite à une consultation large des écoles et du foot, il est apparu, durant l'été où l'on a déposé le permis, que les gabarits étaient relativement proches du terrain. De plus, finalement les demandes qu'on avait effectivement prises en compte de la part du FC n'étaient plus les mêmes. Dès lors, on a fait une rencontre sur place avec des membres ici présents, deux membres du Conseil général sauf erreur. Une discussion s'est engagée et suite à cette discussion, l'exécutif a effectivement décidé de retirer le permis de construire. Votre autorité nous avait demandé de faire, enfin une demande par l'arrêté que vous avez pris de faire, ceci sera fait sauf qu'entre temps nous allons consulter à nouveau plus largement et puis revenir auprès des commissions, que ce soit commission technique ou commission sports – loisirs – culture . Donc soyez rassurés, le projet court toujours, c'est juste qu'il y aura deux-trois modifications. Bien évidemment, les commissions seront consultées. Autre information en lien avec ce que Maxime vient de dire, dans la mesure où, normalement, au budget, on ne présente pas de demandes de crédit. En plus de la demande de crédit en lien avec le chemin des Vergers, on parlera de deux demandes de crédit en lien avec la rue de la Foulaz. Votre autorité ce soir a accepté l'augmentation du capital-actions de BéroCAD, le délai référendaire étant mi-décembre, si on veut faire les travaux intelligemment et notamment au niveau de la rue de la Foulaz et de la rue du Centre, nous sommes obligés de passer par votre autorité pour faire les travaux l'année prochaine. Et comme ça doit se préparer, on le préparera, bien entendu avec l'acceptation de votre autorité, en début d'année prochaine. Merci. »

M. H. Assumani : « Une information concernant le projet pilote MAÉ. Comme vous l'avez entendu dans les médias, le projet MAÉ, j'aurais bien voulu vous donner cette information en premier, mais les médias ont été plus rapides que moi. Pour rappel, votre autorité avait accepté un crédit de CHF 20'000.- pour accompagner le projet MAÉ. Notre Commune a déposé un dossier de candidature et a été sélectionnée pour préparer un projet pilote et on a proposé de le faire dans le village de Bevaix. Suite à cela, il y a un COPIL et puis un groupe de travail qui travaillent depuis le mois de mars. La complexité du projet apparaît au fur et à mesure et nous constatons aujourd'hui que le budget établi fin 2021 lors du dépôt de dossier de candidature était beaucoup trop bas pour pouvoir monter un tel dossier. D'autres communes, qui ont aussi des projets pilotes, à savoir La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et le Val-de-Ruz, ont le même

problème que La Grande Béroche et ont donc aussi stoppé leur projet MAÉ pour l'instant. Le Conseil communal vous informe également aujourd'hui que le projet MAÉ à Bevaix ne verra pas le jour en 2023, mais nous allons quand même continuer à mener des réflexions jusqu'à fin décembre étant donné que le Canton et la Confédération avaient alloué un budget qui va jusqu'en fin décembre de cette année. Et puis l'autre question, au fur et à mesure que le projet avance, il s'est avéré qu'il y a eu deux séances cantonales et aujourd'hui la question qui se pose est : le Canton nous a laissés avancer sans avoir des garanties financières, je sais que le Canton a mis dans son budget 2023 un montant pour pouvoir financer les projets pilotes pour la phase de conception. Par conséquent, on attend quand même le vote du crédit au Grand Conseil pour pouvoir décider si on poursuit cette étude de projet ou pas. Pour le moment, on arrête-là et on attend de voir si en décembre on aura des réponses claires au niveau du Canton. Merci pour votre attention. »

18. Résolution, interpellations et questions écrites

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Hessler-Wyser** lève la séance à 22h01.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum

La Grande Béroche, le 20 février 2023